

La Tutelle du Diocèse de Vannes recherche :

Chef d'établissement (H/F)
du Collège Saint Michel de CARNAC - (Morbihan)

Le Collège Saint-Michel de CARNAC accueille 330 élèves.

Missions :

- Direction du collège, en lien étroit avec la Tutelle du Diocèse de Vannes et pilotage des différentes dimensions de l'établissement ;
- Animation de la communauté éducative, gestion et management des ressources humaines ;
- Attention particulière aux questions de pédagogie ;
- Collaboration régulière avec la cheffe d'établissement de l'école Saint-Michel de CARNAC
- Collaboration étroite avec les écoles du réseau et les lycées du bassin ;
- Maintien des liens avec les partenaires locaux ;
- Implication dans le rayonnement et le développement du collège ;
- Attention particulière portée, en étroite collaboration avec l'OGEC, à la gestion financière et aux projets immobiliers de l'établissement ;
- Implication personnelle dans l'animation de la pastorale de l'établissement ;
- Enseignement et accompagnement des élèves.

Profil :

- Grand sens éducatif et des relations humaines
- Attention et disponibilité aux familles
- Capacité à fédérer la communauté éducative
- Bonne capacité à innover et entreprendre
- Intérêt et engagement pour les différentes dimensions de la pastorale
- Investissement institutionnel au profit de l'Enseignement catholique

Poste à pourvoir pour septembre 2025.

Les candidatures sont à faire parvenir au plus tard le 4 juin 2025 à :

Monsieur Laurent de Beaucoudrey,
Directeur diocésain de l'Enseignement catholique du Morbihan,
DDEC du Morbihan
CS 72196- 56005 VANNES CEDEX
claire.millet@e-c.bzh

Prérequis afin de prétendre à un poste de chef d'établissement dans l'un des établissements de l'Enseignement catholique 56 : expérience confirmée en tant qu'enseignant ou éducateur dans l'Enseignement catholique et avoir suivi le parcours de formation initiale de chef d'établissement à l'Ecole des Cadres Missionnés. (Les candidats n'ayant pas suivi cette formation sont admis à postuler : leur candidature sera étudiée au cas par cas. Le candidat retenu devra alors suivre le parcours de certification des nouveaux chefs d'établissement auprès de l'ECM.)